



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1. Débitrice: **Gianni Gastro Sarl**, de siège social à, 1963 Vétroz

2. Délai pour contester l'état de collocation:

20 jours après la publication

3. Remarques: Liquidation officielle de la société .

Dans la liquidation susmentionnée sont déposés à l'Office des Faillites dès le

19 octobre 2012 :

1. Suite à l'admission en 3ème classe d'une production tardive, l'état de collocation est à nouveau déposé.

2. La décision de l'administration de la faillite de ne pas intenter action en responsabilité contre les responsables de la société selon l'art. 827 CO.

Un délai de 20 jours dès la présente publication est imparti aux créanciers pour :

1. Intenter action contre la collocation de la nouvelle créance, faute de quoi elle sera définitivement admise à l'état de collocation (art. 250 LP).

2. Demander, sous peine de péremption, la cession des droits de la masse dans le sens de l'art. 260 LP concernant l'action en justice contre les responsables de la société selon l'art. 827 CO

Tous les documents indiqués ci-dessus peuvent être consultés à l'Office des faillites soussigné.

Office des faillites du district de Conthey

R. Vergère, préposé

1963 Vétroz

00819069

